



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - KAZIMIERCZAK - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

M. Mathieu FAU et M. Alain BERTHON ont donné procuration à M. Thierry BARDOU.
Mme Laurence BONNASSIEUX a donné procuration à M. Thierry DAGUZAN.

N° 2021/93

**Objet : Administration : Election du 7^{ème} Vice-Président
suite à la démission de M. Claude ALBA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, lors de sa séance d'installation du 15 juillet 2020, le Conseil de Communauté a fixé à dix le nombre de vice-présidents.

Lors de cette même séance, M. Claude ALBA, Maire de Fréjeville, a été élu 7^{ème} vice-président.

Suite à la démission de M. Claude ALBA de ses fonctions de maire de la Commune de Fréjeville et par conséquent de délégué communautaire et de 7^{ème} vice-président de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout acceptée par Madame la Préfète le 24 septembre 2021, il convient de procéder à son remplacement.

Deux assesseurs sont nommés : Dominique RAMUSCELLO et Laurent VANDENDRIESSCHE

Monsieur le Président propose en conséquence de procéder, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du 7^{ème} vice-président.

7^{ème} Vice-Président :

Candidats : Martine Kazimierczak

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 35
- Bulletins blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 14

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le 29/11/2021

ID : 081-200034056-20211123-D2021_93-DE

SLOW

A obtenu :

Martine KAZIMIERCZAK : 26 voix

Mme Martine KAZIMIERCZAK ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-Président.

Mme Martine KAZIMIERCZAK a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 26 novembre 2021.



Le Président,

Thierry BARDON

